

Période du 1^{er} avril au 30 juin 2022

Ministre
Frais de déplacement hors Québec (au Canada)

Il n'y a eu aucun déplacement hors Québec (au Canada) au cours du premier trimestre de l'année financière 2022-2023.

Les frais déclarés sont ceux comptabilisés durant la période visée. Les frais pour un déplacement peuvent s'échelonner sur plus d'un trimestre.